

# On ne travaillera pas (encore) jusqu'à 66 ans

**RETRAITE** Le Conseil des Etats a rejeté hier une initiative soutenue par le PLR pour augmenter l'âge de la retraite à 66 ans pour toutes et tous. Il a aussi botté en touche l'idée de verser une 13e rente AVS.



La plupart des sénateurs PLR ont défendu le texte des Jeunes PLR dans l'espoir d'obtenir un contre-projet direct ou indirect. En vain. Gauche, Centre et UDC ont fait barrage. Ici Lisa Mazzone (Les Vert.e.s./GE) et Marianne Maret (Le Centre, VS). ANTHONY ANEX

Les Suisses ne devraient pas travailler jusqu'à 66 ans pour toucher l'AVS. Le Conseil des Etats a rejeté hier par 30 voix contre 11 l'initiative des Jeunes PLR, sans contre-projet. Elle arrive trop tôt après le mini-oui du peuple à la retraite des femmes à 65 ans.

Le texte «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne» (dite «initiative sur les rentes») prévoit de relever l'âge de la retraite AVS à 66 ans pour tout le monde. Une fois cette étape at-

“  
En 1948, il y avait plus de six actifs pour payer la rente d'un retraité. Aujourd'hui, il n'y en a plus que trois.”

THOMAS HEFTI  
CONSEILLER AUX ETATS PLR, GL

teinte, la hausse serait liée à l'espérance de vie. Cette adaptation serait effectuée tous les ans par tranche de deux mois et

serait communiquée aux personnes cinq ans avant leur sortie du monde du travail.

Si «l'initiative sur les rentes» est acceptée en 2024, la retraite à 66 ans devrait être atteinte en 2033. La retraite à 67 ans interviendrait dès 2043. Celle à 69 ans en 2070. Ce mécanisme permettrait de passer 20% de sa vie à la retraite.

## Financer durablement

Pour le PLR, le premier pilier doit être urgemment assaini à long terme. «Aujourd'hui, on

va dans le mur. Je ne suis pas prêt à laisser un désastre pour les générations futures», a lancé Josef Dittli (PLR, UR). Andrea Caroni (PLR, AR), membre du comité d'initiative, plaide pour une durabilité des finances de l'AVS.

«L'initiative vise à objectiver le problème de l'âge de la retraite», a soutenu Philippe Bauer (PLR, NE). L'espérance de vie est un argument souvent invoqué, on doit en tenir compte, estime le Neuchâtois. Tous les dix ans, on vit une

## Pas de 13<sup>e</sup> rente

Comme le National, le Conseil des Etats ne veut pas d'une 13e rente AVS. Les sénateurs ont recommandé hier, par 28 voix contre 10, de rejeter l'initiative populaire «Mieux vivre à la retraite». Lancée par l'Union syndicale suisse ainsi que des organisations féminines et de retraités, le texte demande le versement d'une rente de vieillesse supplémentaire, du même montant que la rente AVS perçue chaque mois. Cela correspond à une hausse mensuelle des rentes de 8,33%. Une augmentation de la rente n'est financièrement pas soutenable, a souligné Peter Hegglin (Le Centre, ZG) pour la commission. Et d'ajouter que d'un point de vue de politique sociale, ce ne serait pas justifiable que les personnes qui ont une bonne rente reçoivent également une rente supplémentaire. La gauche a tenté en vain de défendre le texte. Les rentes AVS ne sont pas suffisantes actuellement. Quelque 200 000 personnes âgées peuvent à peine vivre de l'AVS et sont affectées par la pauvreté. C'est indigne de notre système social, a souligné Maya Graf (Les Vert.e.s./BL). Pendant la discussion sur AVS 21, des promesses ont été faites. Cette initiative est l'occasion de les tenir, a ajouté Marina Carrobbio (PS, TI). **ATS**

année de plus. Il serait normal d'exiger plus de productivité en parallèle, selon Damian Müller (PLR, LU).

En 1948, il y avait plus de six actifs pour payer la rente d'un retraité. Aujourd'hui, il n'y en a plus que trois, selon Thomas Hefti (PLR, GL). La plupart des sénateurs PLR ont défendu le texte des Jeunes PLR dans l'espoir d'obtenir un contre-projet direct ou indirect. En vain.

## Mauvais timing

L'initiative tombe mal, de l'avis de plusieurs autres élus. «Rappelons que la réforme AVS21 relevant l'âge de la retraite des femmes à 65 ans a passé de justesse l'automne dernier et n'est même pas encore entrée en vigueur», a dit Alex Kuprecht (UDC, SZ). La gauche a aussi critiqué le projet. L'espérance de vie n'est pas la même pour tout le monde et partout. Entre Obwald et Glaris, il y a une différence de plus de quatre ans, selon Hans Stöckli (PS, BE). Il faut tenir compte des différences socio-économiques, a renchéri Marina Carrobbio (PS, TI). Le projet n'apporte pas le bon remède, a poursuivi Charles Juillard (Le Centre, JU). Le Jurasien ne veut pas d'une «règle froide, aveugle, sans cœur» pour une question qui touche toute la société. Pas question d'inscrire un automatisme aus-

si rigide entre l'espérance de vie et l'âge de la retraite dans la Constitution, a abondé Pirmin Bischof (Le Centre, SO), rapporteur de la commission.

## Nouvelle réforme à venir

«Ce n'est pas comme si on ne faisait rien dans ce domaine», a relevé le ministre de la santé Alain Berset. Des travaux sont déjà en cours pour la suite. Le Conseil fédéral doit en effet soumettre d'ici fin 2026 un projet de stabilisation de l'AVS pour la période de 2030 à 2040. Par ailleurs, le Parlement planche sur la réforme du deuxième pilier. «La votation l'an prochain sur la LPP ne sera pas une promenade de santé», a averti le conseiller fédéral. Il faut déjà y parvenir. Pour lui, la situation de l'AVS est bonne et la planification pour le plus long terme est adéquate.

Le Conseil national doit encore se prononcer. Le comité d'initiative est composé d'une trentaine de membres du parti libéral-radical, dont les conseillers nationaux Philippe Nantermod (VS) et Christian Wasserfallen (BE) et les conseillers aux Etats Thierry Burkart (AG) et Andrea Caroni (AR). La députée au Grand Conseil genevois Diane Barbier-Müller et l'ancien vice-président des Jeunes PLR suisses Nicolas Jutzet en font aussi partie. **ATS**

# Trois employés sur quatre à la trappe

**ÉCONOMIE** Au terme de la procédure de consultation initiée par l'entreprise Rüeger à Crissier, 45 personnes sur 58 vont être licenciées.

La PME vaudoise, rachetée en 2019 par l'Américain Ashcroft, avait annoncé en février le transfert de ses activités en Allemagne. La conseillère d'Etat Isabelle Moret, en charge de l'économie, répondait hier à une question de la députée socialiste Oriane Sarrasin, qui s'inquiétait d'une consultation et d'un plan social pour les employés de Rüeger SA et s'interrogeait sur les éventuelles démarches effectuées et par le Conseil d'Etat auprès de l'entreprise. Mme Moret a expliqué devant le

plénum que la société Rüeger SA avait informé son département le 14 février dernier qu'elle initiait une procédure de consultation dans le cadre d'un projet de licenciement collectif.

L'entreprise envisageait des mesures de restructuration dans un but d'accroissement et de rentabilité du groupe, ce qui pouvait impliquer le transfert d'une grande partie des activités exercées à Crissier à la société Ashcroft, en Allemagne. Au terme de la consultation le 9 mars, le canton a



Fleuron de l'industrie vaudoise, Rüeger SA a été fondée dans les années 1940. La PME est spécialisée dans la fabrication d'instruments de mesure de température et pression de haute précision. KEYSTONE/LAURENT GILLIÉRON

été informé que 45 employés sur 58 étaient concernés par le licenciement collectif.

Quant au plan social, Rüeger n'a pas d'obligation d'en mettre sur pied, car elle n'occupe pas suffisamment de col-

laborateurs (à partir de 250, selon la loi).

Toutefois, le personnel a déposé une demande de négociation d'un plan social, a poursuivi Mme Moret. Au terme de la consultation, l'entreprise a infor-

mé qu'elle n'entrait que très partiellement sur cette requête, au motif que les mesures demandées sont coûteuses et au vu de la situation difficile dans laquelle elle se trouve.

## Encore des discussions

Le DEIEP a pris contact avec la direction d'Ashcroft en Allemagne pour comprendre les motivations de l'entreprise et évaluer si des solutions sont envisageables. Des options sont examinées pour éventuellement maintenir certaines activités en Suisse. La question du plan social sera à nouveau abordée, afin d'inciter la direction à faire un geste supplémentaire en faveur des personnes concernées, a souligné la conseillère d'Etat.

Fleuron de l'industrie vaudoise, Rüeger SA, PME spécialisée dans la fabrication d'instruments de mesure de température et de la pression de haute précision, avait été fondée dans les années 1940. La famille l'avait vendue à l'entreprise américaine Ashcroft en 2019 afin d'assurer son avenir. **ATS**